UNSA-Info - Numéro 710 - 4 novembre 2014 http://www.unsa.info/

Dialogue social, l'UNSA écoute ses fédérations

Dans le cadre de la "négociation nationale interprofessionnelle relative à la qualité et à l'efficacité du dialogue social dans les entreprises et à l'amélioration de la représentation des salariés", l'UNSA a réuni ses fédérations le 30 octobre, pour débattre et entendre leurs propositions.

Dans le cadre de la "négociation nationale interprofessionnelle relative à la qualité et à l'efficacité du dialogue social dans les entreprises et à l'amélioration de la représentation des salariés." l'UNSA a réuni ses fédérations le 30 octobre, pour débattre et entendre leurs propositions sur les thématiques suivantes :

- Comment améliorer la représentation des salariés, sous des formes adaptées à la diversité des entreprises?
- Comment faire évoluer le cadrage du dialogue social dans l'entreprise, en particulier s'agissant des IRP et des obligations et de consultations ?
- Comment favoriser des parcours syndicaux valorisants et fluides pour les représentants des salariés ?

Des convergences fortes se sont exprimées durant cette réunion. Ainsi, il apparaît notamment déjà que les fédérations ne sont pas favorables à l'abaissement des seuils de 10 pour les DP et 50 pour les CE. Mais reste à l'étude une meilleure articulation et optimisation CE/CHSCT.

Quant à la représentation des salariés des TPE, la création d'une commission régionale sur le modèle de celles mises en place dans l'artisanat est la solution apparaissant comme la plus efficiente.

Pour conclure afin de reconnaître l'engagement syndical et valoriser le parcours syndical, les représentants des fédérations confirment la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement, de reconnaissance des compétences acquises pendant l'exercice des mandats des élus afin de poursuivre le renouvellement de nos représentants.

C'est à l'occasion du prochain bureau national que l'UNSA présentera l'ensemble de ses propositions.

Mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité :

une nouvelle étape est aujourd'hui franchie

La loi du 20 janvier 2014 sur les retraites avait acté la création du compte personnel de lutte contre la pénibilité. C'est ainsi que le gouvernement avait répondu à une vieille revendication des organisations syndicales de salariés et en particulier de l'UNSA.

Début octobre, les décrets d'application ont été publiés permettant ainsi à la loi de s'appliquer pour partie dès le 1 janvier 2015. Aujourd'hui le processus s'accélère encore par le lancement du site Internet www.preventionpenibilite.fr et dans la mise en place d'un numéro de téléphone dédié : le 3682.

En parallèle, l'UNSA a publié un mode d'emploi à destination de ces syndicats et fédérations.
Ces deux outils permettront aux salariés et aux employeurs d'avoir toutes les informations quant à ce nouvel acquis social.

Formation professionnelle : du concret pour l'UNSA

La loi du 14 mars 2014 se concrétise depuis des mois par la sortie de ses décrets d'application. Parmi ceux-ci, le décret sur le CNEFOP et celui sur sa déclinaison régionale le Conseil régional pour l'emploi, la formation et l'orientation de la formation professionnelle, le CREFOP, sont pour l'UNSA très importants.

En effet, déjà présente dans ces deux instances mais au titre "d'un organisme intéressé" par la formation professionnelle, l'UNSA l'est maintenant au titre d'un syndicat représentant des salariés, ce qui peut paraître normal pour tout un chacun mais ce qui n'était pas évident pour certains. Le chemin est toujours long mais une étape vient d'être franchie et le dernier arrêté du 3 octobre va déclencher une demande des Préfets et de leurs services. En effet, chaque union régionale de l'UNSA doit être mises à contribution pour désigner les militants en mandat pour ce CREFOP. Pour l'UNSA et sa volonté d'être représentative en 2017, deuxième comptage des résultats des élections professionnelles des salariés du privé consécutives à la loi du 20 aout 2008, il est primordial de défendre aux mieux les droits des salariés ici en matière d'orientation, d'emploi et de formation professionnelle.

C'est en coordination avec les branches mais surtout dans les territoires et les entreprises, là où sont les salariés que les bienfaits de cette loi peuvent se faire sentir. C'est là où sont les salariés que l'UNSA doit agir, le Contrat de plan régional des formations professionnelles (CPRDFP) identifié à chaque territoire doit être travaillé dans chaque CREFOP et nous devons mettre tout en œuvre pour que les nouveaux outils de la loi, Compte personnel de formation (CPF), Conseil en évolution professionnelle (CEP), Service public régional d'orientation (SPRO) soient opérationnels. Nos militants en mandats doivent, dans leur territoire là où ils sont, syndicats, UD, UR, faire en sorte que ces droits en matière de formation professionnelle attachés à la personne donc aux salariés soient opérationnels.

Nous devons, pour l'ascenseur social que doit être la formation professionnelle pour les salariés et le retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi, travailler tous dans ce sens et concrétiser, s'il le fallait encore, que l'UNSA, syndicat réformiste, a toute sa place dans le paysage syndical.

Communiqué de l'UNSA 44 suite aux violences à Nantes :

protégeons la démocratie !

Suite aux manifestations violentes à Nantes, l'UNSA 44 tient à rappeler son attachement aux valeurs républicaines et démocratiques. En France, on peut manifester pour ou contre tout mais on ne peut le faire qu'en respectant les personnes, les biens et les règles de la République.

Depuis des mois autour de la question de l'aéroport de Notre Dame des Landes et plus récemment depuis le dramatique décès de Rémi Fraisse, on voit se développer à Nantes des comportements ultra violents lors de manifestations. Pour l'UNSA 44, ces agissements décrédibilisent le droit à manifester, auquel, les syndicalistes que nous sommes, sont très attachés.

L'UNSA 44 appelle toutes les forces républicaines à protéger la démocratie afin que des minorités extrémistes ne prennent pas en otage un des fondements de notre république : la liberté de manifester.

Résultats d'élections professionnelles

Clinique Bouchard (13) : l'UNSA obtient deux élus au CE avec 55 voix sur 190 suffrages exprimés, soit 28,94%, juste derrière FO (30,25%) mais devant la CFDT (12,63%) et la CGT (10%). La CFTC et SUD ne sont pas représentatifs.

IDEX Énergie : dans cette entreprise spécialisée dans la transition et l'efficience énergétique employant 2.500 salariés, l'UNSA, présente pour la première fois, crée la surprise en devenant la première organisation syndicale avec 22,16% des voix devant la CGT, la CFTC, la CFDT et la CGC. FO perd sa représentativité.

Salaire minimum en Allemagne, déjà un impact positif

L'UNSA a participé au séminaire franco-allemand organisé, le 23 octobre dernier, par Lasaire (Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges) et la fondation Friedrich Ebert sur la question du salaire minimum et des négociations collectives en France et en Allemagne.

Cette rencontre a débuté par une évaluation de l'impact du salaire minimum légal sur la négociation salariale en France et en Allemagne et s'est poursuivie par les exemples du commerce et de la métallurgie. Les conclusions ont été tirées par Joël Decaillon, Vice-président de Lasaire.
Si la France bénéficie d'une longue expérience d'un salaire minimum, ce n'est pas le cas de l'Allemagne où il va être mis en œuvre le 1er janvier prochain. C'est une petite révolution pour les syndicats allemands que d'accepter une intervention du législateur, eux qui sont attachés à l'autonomie tarifaire qui est inscrite dans la Constitution.

Mais d'ores et déjà, ce rendez-vous a un impact sur les secteurs qui connaissaient un salaire inférieur à 8,50 euros qui est le taux retenu en Allemagne. Le processus de rattrapage est bien engagé. C'est surtout le secteur des services qui a pâti de salaires très bas, ce qui explique le combat mené par la fédération des services, VERDI. Aujourd'hui, toutes les fédérations syndicales y sont favorables du fait de la dégradation des conditions salariales en Allemagne. La couverture conventionnelle est réduite à moins de 60% et, en l'absence de salaire minimum, beaucoup de salariés ne touchent pas un salaire décent. Les syndicalistes allemands ne misent pas tout sur le salaire minimum mais comptent aussi sur les instruments de la négociation collective dont les conventions collectives et le minimum salarial par branche.

Lors de ce séminaire, les syndicalistes allemands ont dit tout le mal qu'ils pensaient des réformes du marché du travail introduites par le chancelier Schröder et le ministre du travail Hartz, dans le cadre du programme " Agenda 2010 ". Ils considèrent que la compétitivité allemande s'est améliorée malgré les réformes Hartz-Schöder.

Pour les syndicalistes allemands et français présents, le moment est venu d'instaurer un salaire minimum européen et donc de convaincre nos partenaires scandinaves et italiens.